

PETITES ANNONCES

- A VENDRE SEAT IBIZA CLX 1.9 Diesel Modèle 93 142000 Km, Prix : 22 000 F.
☎ : 04.94.72.21.96 (répondeur si absent)
- URGENT dans l'attente permis cherche personne faisant trajet Ste-Anastasio/Brignoles Le lundi et Mardi entre 13 H et 14 H et entre 17 H et 18 H le retour, et le mercredi entre 8 H et 9 H et entre 18 H et 19 H le retour.
☎ : 04.94.72.22.42
- VENDS cuisinière GODIN bois-charbon, fonctionnant seule ou branchée sur plusieurs radiateurs (chauffage central). Fonte noire, garniture en laiton. Prix : 4 000 F.
☎ : 04.94.72.24.34
- Particulier CHERCHE console Playstation d'occasion.
☎ : 04.94.72.24.88

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

• NAISSANCE :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Vincent PALLO, né le 18 Novembre dernier. Toutes nos félicitations aux parents.

• DECES :

Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame Hélène SANTOLIA, survenu le 16 Novembre, et de Monsieur Albert PASQUET, survenu le 20 Novembre dernier. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

• REMERCIEMENTS :

Madame Veuve Albert PASQUET, ses enfants, petits enfants et parents remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont manifesté amitié et compassion en cette pénible circonstance.



CINEMA

SAMEDI 28 NOVEMBRE 1998

à 20 H 30 Salle Polyvalente (Entrée : 25 F.)

Au programme :

L'HOMME QUI MURMURAIT A L'OREILLE DES CHEVAUX

Un film de Robert REDFORD avec Robert Redford et Kristin Scott Thomas

UN PEU D'HISTOIRE

Deliberation Du Conseil Municipal

En date du 4 Novembre
1866

Monsieur le Maire a donné communication de la délibération du Conseil de Fabrique(*) de cette paroisse sous la date du 7 octobre dernier dans laquelle il est émis le projet de construire à l'église paroissiale une seconde nef établie au Nord de celle qui existe, par suite de l'état trop restreint où elle se trouve.

Le conseil municipal, ouï la lecture de cette délibération.

Considérant qu'il est de la plus grande utilité publique que cette urgente réparation se fasse le plus tôt possible. APPROUVE le voeu émis par le conseil de fabrique.

Cède pour ces motifs 18 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur du terrain contigu au mur nord de l'église où doit s'établir la nouvelle nef.

Mais, considérant avec le plus vif regret que les nombreuses charges et la triste situation financière de la Commune, par suite de l'acquisition très importante qu'elle vient de faire (*il s'agissait de l'acquisition décidée le 16/09/1866 de la maison JOULIARD située Rue Notre Dame pour servir à l'établissement d'une maison d'école et d'un hôtel de ville*) ne lui permettent nullement d'affecter aucune somme à cette dépense d'une si grande nécessité ; tous les membres présents supplient instamment Monsieur le Préfet de vouloir bien accorder à la Fabrique un secours égal à la somme qui lui manque pour correspondre au chiffre du devis.

* Fabrique : ancien Conseil Paroissial.

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

NOVEMBRE 1998
N°106



LE MOT DU MAIRE

Le Pape Avignonnais Jean XXII aimait tellement la moutarde qu'il créa pour l'un de ses neveux un peu frondeur la charge de Grand Moutardier. Celui-ci, reconnaissant, en fut fort apaisé.

L'affaire courrouça bien quelques heures les notables avignonnais mais, finalement, tous louèrent la sagesse du souverain.

Le peuple, quant à lui, paya la moutarde.

Aujourd'hui, y aurait-il en France 36 000 grands et petits moutardiers et le Var en compterait-il quelque 153 aux ordres d'un seul Pape ?

C'est un peu ce que l'on peut supposer après l'Assemblée Générale des Maires du Var au Beausset le 7 novembre dernier.

L'affaire du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers était en effet à l'ordre du jour de cette belle messe et aurait pu en d'autres temps soulever l'indignation et pour le moins la fermeté des élus.

Hélas ! comme cela a été souligné par une presse très consensuelle, les Maires ont fait preuve « de la plus grande courtoisie, d'une impressionnante clarté et d'un manque total de passion ».

Seul, en fait, le Préfet du Var, fidèle à sa fonction, s'est exprimé fermement, avec un minimum de courtoisie et sans le moindre état d'âme. Il venait le 3 du même mois de prendre un arrêté renvoyant à leurs études les Maires et les Conseillers Généraux du département :

Le site du Cagnet des Maures serait fermé, une décharge réalisée entre Brignoles et Saint-Maximin (?) et un incinérateur construit à La Crau.

D'ici donc 2002, les Maires seraient chargés de faire passer la pilule en expliquant aux contribuables médusés la nécessité -pour l'Europe, l'Etat et quelques autres- de doubler au minimum les redevances ou taxes « ordures ménagères ».

Rien là que de très « correct » en somme. Ce qui compte, n'est-ce pas, c'est de savoir dès aujourd'hui qui paiera la moutarde pontificale ?

Jean-Pierre MORIN



<p>POLICE MUNICIPALE NUMERO de la Police Municipale : 06.03.44.79.10.</p> <p>Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)</p>	<p>PHARMACIES DE GARDE Standard : 04.94.07.08.08 <i>Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués</i></p> <p><u>Du samedi 28/11, 19 H au samedi 05/12, 09 H :</u> -appel préalable au standard. <u>Du samedi 05/12, 19 H au samedi 12/12, 09 H :</u> -appel préalable au 04.94.86.70.93 (Phcie de FORCALQUEIRET). <u>Du samedi 12/12, 19 H au samedi 02/01, 09 H :</u> -appel préalable au standard.</p>
<p>ASSISTANT SOCIAL</p> <p>L' Assistant Social, tiendra sa permanence le VENDREDI 4 DECEMBRE 1998 de 9H30 à 11H30 en Mairie.</p>	<p> DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE</p> <p>(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne). Du Lundi au Vendredi -8H à 12H- -13H30 à 16H- Samedi et Dimanche -8H à 12H- Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « <u>monstres</u> », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.</p> <p>RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES Prochain ramassage des « monstres » : ♦ le LUNDI 28 DECEMBRE 1998 (se faire inscrire en Mairie au préalable).</p>
<p>ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE</p> <p>Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 11 DECEMBRE 1998 et 8 JANVIER 1999 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.</p>	<p>CAMIONS VENTE</p> <p>Dates prévues pour le prochain passage des camions vente au parking des Ferrages : MERCREDI 16 DECEMBRE 1998 • L'OUTILLEUR du SUD EST de 16H30 à 18H30 MERCREDI 23 DECEMBRE 1998 • PROVENCE OUTILLAGE l'après-midi</p>
<p>ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR</p> <p>Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 3 décembre 1998 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).</p>	<p> QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC (Analyse du 21 Octobre 1998) Eau de Minéralisation moyenne, microbiologiquement conforme pour les paramètres recherchés.</p>
<p> SERVICE DE GARDE DES MEDECINS</p> <p>Le 29 Novembre Dr PONSON.....04.94.28.32.89 Le 06 Décembre Dr LE MADEC04.94.59.69.52 Le 13 Décembre Dr CHRESTIAN..04.94.69.78.75 Le 20 Décembre Dr FAURE.....04.94.78.33.81 Le 25 Décembre Dr CORBIER.....04.94.72.25.69 Le 27 Décembre . Dr BRAUN04.94.33.22.04</p>	<p>COMPTEUR D'EAU - GEL</p> <p>Après cette première alerte de l'hiver, n'oubliez pas de protéger vos compteurs et canalisations contre le gel. Cette protection incombe aux propriétaires, aux usagers et non à la SEERC.</p> <p>Sachez qu'à Ste-Anastasia il peut arriver que des températures de -15° à 18° soient enregistrées !</p>
<p> BIBLIOBUS</p> <p>Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le Mardi 22 DECEMBRE, de 13 H 30 à 15 H.</p>	



TELETHON 1998
(Suite du programme)

DATES	LIEUX	ACTIVITES	PARTICIPATIONS
Dimanche 06 14 H 30 à 18 H 30	Salle Polyvalente	Vente de cartes de l'équipe de France dédiées championne du monde 98 Animateurs : Mme S. ROY Pdte du Club des Cigales M. B. SCLAFANI Pdt Etoile Sportive	A définir
18 H 30	Salle Polyvalente	Chorale « Chant et Amitié » de Ste-Anastasia Animateurs : M. J. TITEUX Chef de Choeur, M. G. DETTWILLER Pdt	Vente des programmes A définir

D'autres activités possibles (badminton, équitation) pourront éventuellement compléter ce programme de principe.

Et toujours : Buvette toute la journée du samedi 5 décembre tenue par les talentueuses dames de l'Association des Parents d'Élèves et le dynamique club des Cigales.

Cette année, le « FIL ROUGE », indispensable pour combattre l'essoufflement de ce marathon financier, est proposé par le président de l'ETOILE SPORTIVE, il s'agit de battre le record d'une enfilade de boutons de culotte (et autres) sur un fil de pêche 1 bouton - 1 franc.

Saint-Anastasiens, soyez sympa, amenez-nous des boutons et...1 franc.

Merci à toutes et à tous de votre engagement pour aider à lutter contre une terrible maladie.

Le Coordinateur
A. MARQUES DE CARVALLIO

LA VIE AU VILLAGE

VOYAGE EN IRLANDE

Le jeudi 19 novembre avait lieu, dans notre salle polyvalente, la projection du film réalisé -et commenté- par M. Gérard ADIBA.

Organisée par la Commune, cette cinéconférence a captivé les spectateurs -nombreux- qui assistaient à cette séance.

A travers des images saisissantes, M. ADIBA nous a montré l'Irlande d'aujourd'hui, avec ses paysages sauvages, mais aussi ses grandes villes, vivantes et chaleureuses, jeunes (40 % de la population a moins de 25 ans !).

En même temps, il a relié cette Irlande actuelle à celle des siècles passés, ses origines, ses drames (misère due aux guerres dites « de religion », mais dont le véritable motif est surtout le désir de pouvoir, de domination des pays voisins).

De cette misère, il résulta une importante émigration, dont la conséquence est le nombre incroyable d'Irlandais vivant, actuellement encore, dans tous les pays du monde.

Il en ressort, pour ce peuple éprouvé, un grand désir d'unification, de retour aux sources et de retour au pays quand cela est possible.

Merci à M. ADIBA dont les commentaires à la fois profonds et simples, très personnels, très humains et empreints d'humour, ont conquis l'assistance.

Rappelons que, le 4 avril dernier, Gérard ADIBA avait présenté un film intitulé « Sinaï, Egypte, Mer Rouge » et qu'il est prévu deux autres présentations de films, l'une le jeudi 25 février (l'Égypte antique), l'autre le vendredi 26 mars (Venise).

TELETHON 1998

Pour la troisième année consécutive les dirigeants d'associations sportives et culturelles de Sainte-Anastasia ont souhaité participer au TELETHON 98 (curieusement « TELETHON » ne figure pas dans le LAROUSSE pas plus que dans d'autres ouvrages de vulgarisation des connaissances générales « SUID et autres... »).

Le vendredi 16 Octobre une réunion de coordination s'est tenue dans la salle polyvalente. Placée sous la présidence de Jean-Pierre MORIN, maire de Ste-Anastasia, entouré des élus partie prenante du Téléthon. Le principe de la participation financière pour aider la recherche médicale contre la Myopathie a été définie par les dirigeants associatifs, ainsi qu'il suit.

Les journées TELETHON 98 se dérouleront les vendredi 04, samedi 05 et dimanche 06 décembre 1998.

DATES	LIEUX	ACTIVITES	PARTICIPATIONS
Vendredi 04 20 H 30	Salle polyvalente	Tournoi de belote Animateur : M. J-J. GUIGNIER Pdt du Comité des Fêtes	5 F.
Samedi 05 à 9 H.	Départ aire de stationnement salle polyvalente (si temps permettant)	Randonnée pédestre Animatrice : Nanou MORIN Pdte du Club de Marche	10 F.
10 H 15	circuit environnement salle polyvalente (si temps permettant)	Cross des enfants Animateurs : Directeurs des écoles de Ste-Anastasia	
11 H 30	BUVETTE TENUE PAR	L'A.P.E.S.A.	
12 H 15	Terre-plein salle polyvalente (si temps permettant et accord des autorités préfectorales)	Lâcher de ballons Animatrice : I. TIFRA Pdte de l'A.P.E.S.A.	A définir
14 H 30 à 15 H 00	Grande salle omnisports	Démonstration de Gymnastique douce Animateurs : Mme M-P MANISCALCO, M. A. CUADRA Pdt du club de Gym	Dons en corbeille au participants et spectateurs
14 H 30	Salle de réunion 1er étage ancienne mairie	Jeux d'échecs participation joueurs Animateur : M. A. SEVESTRE	10 F. + 10 F. au perdant
14 H à 16 H	Court de tennis	Jeu contre les jeunes tennismen sélectionnés de Ste- Anastasia Animateur : A. CUADRA du club de Tennis	engagement 10F.
15 H 30 à 17 H	Grande salle omnisports	Démonstration d'arts martiaux Animateur : C. FIGARI Judo club	Dons en corbeille des spectateurs
17 H 30	Salle omnisports	Jeu de tennis-ballon Animateur : P. MANISCALCO	Participation 35 F. sandwich et boisson compris

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 NOVEMBRE 1998

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

PRESENTS : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. LALANDEC, CORBIER, RAYNAUD, FADDA, ABELLO, CUENOT, ISTRIA, JURAVER, TOSELLO.

ABSENTS EXCUSES : MM BROSSAUD, REMY.

FORET COMMUNALE REVISION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le plan de gestion de la forêt communale est parvenu à expiration en 1994.

Il précise en outre que les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une révision de ce document pour la période 1995-2008.

Le présent plan de gestion confirme le rôle de protection que joue la forêt communale et affiche une volonté de la part de la commune de conserver ce patrimoine tout en lui permettant d'avoir une fonction économique.

Le Conseil Municipal :

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire;
 - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
 - Vu le Code Forestier (articles L 143.1 et R 143.1);
- approuve le projet présenté par le Maire ;
- donne un avis favorable à la révision de l'aménagement de la forêt communale.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A LA SOCIETE DE CHASSE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à la Société de Chasse de Ste-Anastasia d'un montant de 1 000 F. afin d'organiser la fête des chasseurs de la Saint-Hubert.. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle à la Société de Chasse de Sainte-Anastasia d'un montant de 1 000 F.. La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'accorder une subvention à l'association du personnel communal d'un montant de 10 000 F.. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 10 000 F. à l'association du personnel communal. La dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 65748.

CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE SIGNATURE DE TROIS AVENANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un avenant au marché public concernant la construction de l'école primaire en ce qui concerne :

- le lot plomberie (titulaire du marché SARL Deschand Pani) avenant n°1 ;
- le lot serrurerie (titulaire du marché Entreprise Chaudronnerie Brignolaise) avenant n°1 ;
- le lot gros oeuvre (titulaire du marché Entreprise Perez) avenant n°2.

Ces travaux sont proposés par la Commune pour la partie plomberie : création d'un poste MLL (machine à laver le linge) dans le local de rangement.

Pour la partie gros oeuvre, à la demande de la Commune extension de l'aire de jeu et à la demande du bureau de contrôle, accessibilité au vide sanitaire sous chaufferie.

Pour la partie serrurerie, à la demande de la commune : commande à distance de l'ouverture du portail.

Montant du projet :

Pour le lot plomberie : 2 922.34 F.
Pour le lot gros oeuvre : 17 760.00 F.
Pour le lot serrurerie : 1 850.00 F.
TOTAL H.T. : 22 532.34 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le maire à signer les pièces correspondantes aux trois avenants.

Depuis 1991, date d'achèvement de la salle polyvalente, et 1995, date de mise en service de la nouvelle Mairie, la Commune disposait d'un certain nombre de locaux libres de toute affectation. Ces locaux ont été pour la plupart attribués à des activités associatives. Aujourd'hui, la construction d'une nouvelle école primaire vient de libérer l'ancienne école de la rue Raynouard.

Durant ces 8 années, le mouvement associatif du village s'est considérablement développé et diversifié, notamment pour les activités bénéficiant à la jeunesse. Un effort d'équipement a donc été conduit, mais demeure encore à ce jour insuffisant.

Certaines disciplines telles que le judo éprouvent de grandes difficultés -sauf à perturber d'autres activités- à s'intégrer dans le programme de la salle polyvalente, essentiellement conçue pour accueillir des sports collectifs.

L'opportunité s'offre donc aujourd'hui de procéder à une nécessaire répartition des locaux municipaux disponibles. L'objectif consiste à libérer des créneaux de temps et d'espace au profit d'autres activités.

Le Maire, après avoir recueilli l'avis des responsables sportifs concernés, propose au Conseil de débattre sur ce sujet.

Monsieur Cuenot, Premier Adjoint chargé de l'urbanisme précise qu'une telle opération est réalisable mais nécessitera quelques travaux de mise aux normes sanitaires et de sécurité.

M. Aristide Juraver, Adjoint chargé aux sports, exprime un avis favorable.

Au cours du débat, il est précisé (M. Cuenot) que la troisième salle disponible pourrait accueillir une bibliothèque municipale.

Après avoir entendu les différents intervenants, le Conseil municipal décide d'affecter les salles 2 et 3 de l'ancienne école au Club de Judo de Sainte-Anastasia, la salle n°1 étant réservée à l'usage d'une bibliothèque municipale qui fera l'objet d'une programmation budgétaire ultérieure.

Une convention sera établie et proposée à un prochain conseil ; elle devra prévoir l'accueil prioritaire du club de judo dans ces locaux. Secondairement, d'autres disciplines dont l'activité serait compatible avec le bon usage de l'installation pourraient être accueillies dans les créneaux disponibles.

Enfin, le Maire précise qu'indépendamment du principe de cette affectation, la réalisation des travaux reste subordonnée à l'attribution d'une subvention demandée ce jour au Conseil Général du Var.

NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE.

Le Maire informe le Conseil Municipal, que par courrier du 4 septembre 1998, Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles invite la Commune de Sainte-Anastasia à se prononcer sur les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Canton de La Roquebrussanne.

Après avoir pris connaissance de ce texte et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Canton de La Roquebrussanne.

Il décide, conformément à ceux-ci, de déléguer à ce syndicat intercommunal les compétences suivantes :

- 1 - La gestion des réseaux de distribution électrique.
- 2 - La réalisation des travaux d'équipement.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les virements de chapitre à chapitre suivants :

Fonctionnement :

Compte 606331.....	+ 26 000 F.
Compte 606332.....	- 26 000 F.
Compte 6135.....	- 20 000 F.
Compte 60612.....	+ 20 000 F.

Investissement :

Compte 2188 Opération 3.....	+ 5 000 F.
Compte 2183 Opération 3.....	- 5 000 F.
Compte 2313 Opération 17.....	+ 25 000 F.
Compte 2183 Opération 3.....	- 25 000 F.
Compte 2313 Opération 17.....	+ 100 000 F.
Compte 2315 Opération 17.....	- 100 000 F.
Compte 2183 Opération 3	- 10 000 F.
Compte 2157 Opération 3	+ 10 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.



CHANGEMENT DANS LA DIRECTION DU CLUB

Au cours de l'Assemblée Générale du 07/11/1998 ont été élus au comité 4 nouveaux membres : Mme Noëlle POINTET, M. Patrick JONAS, le jeune Pascal POINTET et M. Jean-Patrick VEZIANO qui lui avait déjà été coopté par le comité en cours d'année 1998.

A été réélu M. Adolphe CUADRA.

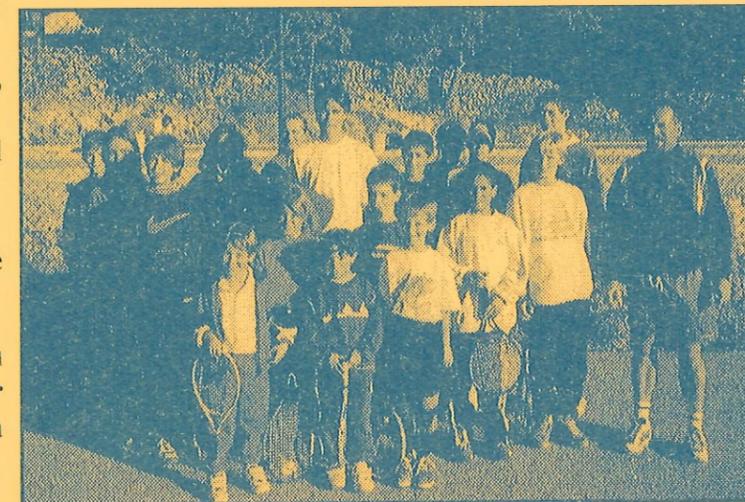
Et c'est à la réunion du comité du 10/11/98 qu'a eu lieu le changement d'une façon concertée entre A. CUADRA qui voulait laisser son poste de Président occupé depuis trois ans, et P. JONAS qui acceptait de se présenter aux suffrages au poste de Président.

Le bureau suivant a été élu à l'unanimité des présents :

- ♦ *Président* : M. Patrick JONAS
- ♦ *Secrétaire* : M. Adolphe CUADRA
- ♦ *Trésorière* : Mme Noëlle POINTET
- ♦ *Conseiller Technique* : M. Jean-Patrick VEZIANO.

D'autres tâches ont été réparties au sein du comité :

- ♦ *Animation et sorties* : Marie BACHELARD, Patrick JONAS
- ♦ *Tournoi* : Marie BACHLARD, Micke VAN DER VELDEN, Adolphe CUADRA
- ♦ *Relations parents* : Marie-Claude GRAS, Jean-Patrick VEZIANO
- ♦ *Relations clubs voisins* : Marie-Claude GRAS, Noëlle POINTET
- ♦ *Relations avec le club de Besse* : Adolphe CUADRA, Patrick JONAS
- ♦ *Achats* : Micke VAN DER VELDEN, Noëlle POINTET
- ♦ *Porte parole jeunes* : Pascal POINTET
- ♦ *Photos* : Gilbert VILLEVIELLE
- ♦ *Entretien installations* : Adolphe CUADRA, Gilbert VILLEVIELLE.



C'est une troisième phase dans la vie du tennis club créé, en 1986, qui va commencer avec le deuxième terrain, l'adhésion à la F.F.T. et l'entrée dans la compétition.

Le Secrétaire



A.S.L. SECTION BASKET BALL

PROGRAMME DES MATCHES A DOMICILE

- ♦ BENJAMINS PRE-EXC. (Poule B)

DIMANCHE 06 DÉCEMBRE 1998 :

STE-ANASTASIE - GRIMAUD

DEBROUSSAILLEMENT



N'OUBLIEZ PAS DE DEBROUSSAILLER
AVANT LE 15 MARS... C'EST DEMAIN !



Très bon début de saison pour les compétiteurs ; en effet la 1ère compétition officielle F.F.J.D.A était les sélections départementales « benjamin » ; un seul représentant défendait nos couleurs, François GIRARD qui prit brillamment la 3ème place, il se qualifie donc pour la Côte d'Azur, avec à ses côtés nos benjamines Sabrina AST et Daouia OULMI ainsi que nos minimes féminines Aurélie AST et Sylvia GARGIULO.

Le 13 novembre avait lieu au Luc le championnat du Var junior féminins et masculins. Deux judokas de Ste-Anastasia étaient présents : Karol RIVIERE et Olivier TORRENTE.

Tous deux ceinture verte se retrouvèrent face à des ceintures noires tant le niveau était élevé. Après deux superbes combats, chacun de 4 mn, ils nous ont offert une magnifique prestation pour leur première sortie.

Karol RIVIERE réussissait néanmoins à se qualifier pour le championnat Côte d'Azur -qui se déroulera à Cannes le 10 janvier prochain- en terminant 5ème.

Le 22 novembre se déroulait le championnat du Var Senior ; cinq combattants représentaient le club :

- William GUENOT, ceinture verte en + de 100 kg,
- Saad TIFRA, ceinture noire 2ème Dan en - de 100 Kg,
- Caroline BRINGANT, ceinture noire en - de 70 Kg,
- Olivier TORRENTE en - de 66 Kg (surclassé senior),
- Karol RIVIERE en - de 57 Kg (surclassée).

Après une nouvelle très bonne prestation des deux juniors 1ère année Olivier et Karol, les 3 seniors restants réussirent le pari de monter sur le podium.

- Saad prit la 3ème place des championnats du Var en - de 100 kg ; suite à un combat de titans il parvint à battre son adversaire au sol.

- William donna tout ce qu'il avait et surtout apprit à vaincre sa peur face à 3 ceintures noires (il n'est que ceinture verte) et prit la 3ème place du podium.

- Enfin Caroline en - de 70 kg, nouvelle catégorie pour elle puisque la saison dernière elle combattait encore en - de 63 Kg, réussissait le pari avec son professeur de monter sur la 2ème marche du podium après deux superbes combats.

Les prochaines compétitions sont dédiées à nos deux jeunes juniors en UNSS (scolaire) championnat d'académie le 9 décembre à Puget/Argens où le premier de chaque catégorie disputera le championnat de France à Orléans. Pour les seniors, les prochaines sélections se dérouleront au Luc le 22 février (championnat de Côte d'Azur).

Souhaitons leur bon courage et surtout beaucoup d'entraînements.

Le Professeur C. FIGARI

CLUB DES CIGALES



Sans doute n'est-il pas inutile de rappeler certaines manifestations intéressantes, annoncées précédemment :

- Samedi 28 novembre, de 10H à 12H et de 14H à 18H, en notre local, Rue Alphonse Daudet, « portes ouvertes ». Nous vous espérons en grand nombre pour l'achat de vos cadeaux de fin d'année.
- Dimanche 6 décembre, dans le cadre des journées du Téléthon à 14H30, à la salle polyvalente, LOTO, dont la recette sera intégralement versée à l'A.F.M. (Association Française des Myopathes).
- Dimanche 13 décembre, la fête des bergers et des traditions à Istres. Départ à 7H.

Le matin, chemin des crèches dans le vieux Istres.

L'après-midi, défilé-reconstitution de la transhumance, avec bergers, ânes et 2500 moutons, auquel s'ajoutera un spectacle folklorique provençal.

- Prix de la journée : sans repas : 100 F.
avec repas : 210 F.

Attention, clôture des inscriptions le 2 décembre.

La Présidente

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE TENNIS EXISTANT (3ème tranche)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Général l'octroi d'une subvention pour l'aider à financer l'aménagement du terrain de tennis existant (clôture)..

Il présente au Conseil Municipal les devis estimatifs qui s'élèvent à la somme de 50 000 F. H.T.

Plan de financement des travaux :

Montant du projet H.T. : 50 000 F.

Subvention espérée : 25 000 F.

Autofinancement : 25 000 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 25 000 F.

TELE SURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire fait connaître qu'il serait opportun d'envisager en 1998 la réalisation des travaux : TELE SURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION. (Travaux 1999)

Il précise que le contenu et l'estimation hors taxe de l'opération seraient les suivants :

Unité Périphérique de télé Gestion d'un montant de 41 650 F. H.T..

Il propose de solliciter l'inscription au programme 1998 d'Assainissement géré par le Département et l'Agence de l'Eau et présente le dossier de demande correspondant.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré approuve le dossier de demande d'inscription au programme 1998 d'Assainissement pour l'opération citée en objet d'un montant de 41 650 F. H.T..

L'ACTIVITE DU C.C.A.S. EN 1998

Le Centre Communal l'Action Sociale conduit tout au long de l'année des procédures d'aide sociale obligatoires et facultatives.

Dans le respect le plus strict de l'anonymat des bénéficiaires, les soutiens sont toujours attribués après une étude attentive et impartiale des situations sociales.

En 1998 le C.C.A.S. a traité le cas de plus de 60 demandeurs.

Par ailleurs, chaque jour, il est consulté tant pour des demandes d'orientations que d'informations à caractère social.

REPAS DE NOEL

Comme chaque année, la Commune et le C.C.A.S. organisent pour les personnes de 70 ans et plus, un repas suivi d'une animation et d'un bal.

Les amis, les membres du C.C.A.S et les Elus sont invités également à participer à ce repas, afin de manifester leur amitié à leurs aînés.

Pour éviter tout problème de transport, M. COLON, comme les années précédentes, mettra son taxi à notre disposition, bénévolement comme toujours. Qu'il en soit d'ores et déjà remercié.

Nous espérons que vous viendrez très nombreux, et que l'année 1998 se terminera ainsi dans la joie et l'amitié.

ERRATUM : Sur la fiche réponse jointe à l'invitation envoyée à chaque personne intéressée, il est mentionné « gratuit pour les personnes nées avant le 1er janvier 1928.... » au lieu de « nées avant le 1er janvier 1929 ». Nous vous prions de nous excuser de cette erreur.



PHARMACIE : OUI ou NON ?

Dans un précédent bulletin nous vous avons informé d'un projet de création d'une officine pharmaceutique -incluse dans un centre médical-. En dépit de quelques difficultés liées aux règles d'urbanisme, l'information donnée en octobre reste valable.

Le véritable obstacle est aujourd'hui tout autre :

Le 21 septembre dernier « Le Gouvernement, représenté par le ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé, a signé un protocole d'accord le liant aux syndicats pharmaceutiques ».

Aux termes de cet accord, l'Etat s'engage à présenter au Parlement dans les meilleurs délais (avant fin février 99) un certain nombre de dispositions dont la suivante : « Le principe d'une pharmacie pour 2500 habitants est fixé au lieu de 2000 actuellement ».

Sans commentaire ! Sinon que dans son article 2, ce véritable marchandage y est défini comme une mesure destinée à privilégier « une desserte plus harmonieuse de la population » !

Il va de soi que si ce texte passe, au détriment des Communes de moins de 2500 habitants, il n'y aura pas de pharmacie à Ste-Anastasia.

Nos parlementaires de toutes sensibilités n'avaient, semble-t-il, pas été informés de ce projet ; quant à la presse, elle a été jusqu'à ce jour particulièrement discrète ?



CINE 83

Dans le n°105 du Bulletin Municipal, nous vous informions d'une possible modification de la fréquence des projections.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le rythme actuel d'une projection par quinzaine est maintenu pour Sainte-Anastasia.

Il est encourageant de constater que les films projetés depuis la reprise de la saison en septembre ont connu une bonne fréquentation. Ces films, il est vrai, étaient de qualité comme le seront probablement les prochains.

RECORD BATTU !

Au mois d'octobre, le ramassage des monstres a occupé l'équipe municipale lundi, mardi, mercredi, jeudi, 26, 27, 28, 29 octobre en journées pleines.

On se perd en conjectures sur l'origine de tant de choses à enlever.

Mais cela ne prêterait guère à conséquence -sinon le blocage de journées qui pourraient être utilisées à des travaux en attente- si ne venait s'ajouter le plus merveilleux des phénomènes.

Jeudi matin, alors qu'il ne restait à décharger que quelques monstres, une dernière tournée des containers fut entreprise. La pêche se révéla fructueuse puisque le camion fut rempli à ras bord, jusqu'en haut des ridelles.

Seule, la génération spontanée peut expliquer une prolifération subite de tant de déchets ! Mieux vaut « se dépêcher d'en rire avant que d'être obligé d'en pleurer » comme disait Figaro.

FAUT IL ACHETER UNE HERSE ?

Quand les gendarmes établissent un barrage et veulent empêcher un automobiliste de le forcer, ils déploient en travers de la route une herse aux dents acérées.

La question se pose de savoir s'il ne serait pas opportun d'en acquérir une à Sainte-Anastasia.

Depuis le 13 novembre, en effet, les agents municipaux ont entrepris avec la conscience qui leur est propre le bétonnage de certains chemins. Jusqu'à vendredi dernier tout s'est déroulé normalement -et même plus rapidement que prévu-, les résidents des chemins évitant comme il le leur avait été recommandé de ne pas rouler avant 24 heures de prise et de séchage sur le béton étalé. Ils prenaient leurs dispositions en conséquence, garant leur voiture chez un voisin, le long du chemin non encore bétonné et terminaient leur trajet à pied.

Mais vendredi, certainement à la nuit tombée, un naturel résidant vers le haut du chemin de la Grande Vigne a démonté le barrage de chevrons entrecroisés, érigé pour barrer l'accès -comme tout le monde l'a toujours aisément compris- et roulé sur le béton tout juste pris.

N'importe quel détective, si médiocre soit-il, pourrait identifier, grâce aux traces de roulement et à leurs empreintes, cet individu. Sans doute victime de pulsions irrépressibles mais en tout cas peu scrupuleux et respectueux d'un travail pourtant accompli dans l'intérêt commun et du sien en particulier.

Voici deux ans, un automobiliste s'était « planté » dans le béton tout juste coulé en haut du chemin de la Grande Vigne. Le chemin était, là aussi barré, mais il manquait déjà une herse !



SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE LOCAL DE STE-ANASTASIE

La vie sociale est dure ! Peut-être êtes vous quel que soit votre âge, célibataire, mariés, seule avec enfants et momentanément dans le besoin. Nous pouvons peut-être vous aider en préservant votre anonymat et en respectant votre dignité. Pour cela, faites nous une demande en précisant vos besoins, déposez-la sous enveloppe fermée dans notre boîte aux lettres. Vous pouvez aussi nous laisser un message sur notre répondeur téléphonique au 04.94.72.29.57. Sachez qu'une permanence a lieu tous les mardis de 14 H 30 à 17 H à notre local situé à côté de l'école maternelle.

SOLIDARITE AVEC L'AMERIQUE CENTRALE

Une délégation composée de docteurs et de deux dirigeants nationaux du Secours Populaire séjourne actuellement au Nicaragua afin d'examiner sur place la façon de venir en aide aux victimes du sinistre. Sans autres intermédiaires.

Si vous vous sentez concerné par cette aide, vous pouvez adresser vos chèques directement à cette adresse :

Secours Populaire Français 9 -11, Rue Froissart 75140 PARIS CEDEX 03
en précisant au dos de votre chèque « Sinistrés d'Amérique Latine ».

Merci pour votre aide.

Le Président - Jo FADDA



E.S.S.A.

Le dimanche 1er novembre les débutants ont participé à un tournoi de foot à Bras.

Les « 1ère année » ont pu, à l'occasion de cette journée, jouer le premier match de leur carrière de footballeur, compensant tout au long des différents matchs leur manque d'expérience par une combativité à toute épreuve (de véritables petits lions !).

Pour les « 2ème année » la journée a été tout aussi rude face à de nombreux clubs de Marseille, mais, ne se laissant pas impressionner par ces derniers, ils ont réussi à faire un match nul face à la prodigieuse équipe d'Andoume, gagner St Maximin, puis gagner facilement l'équipe des Burels par 9 à 0.

Nous en profitons pour remercier les nombreux parents qui nous ont accompagnés durant cette belle journée, en espérant qu'ils auront pris du plaisir à admirer leurs bambins (à en juger par les crises de fou-rire de certains parents, je pense que cela a été le cas).

Dans la catégorie Poussin, tel que nous le laissions présager dans le dernier journal, la saison s'annonce fort brillante ; en effet ils ont pu confirmer leurs bons résultats de début de saison face à l'équipe de Garéoult en remportant le match 8 à 0.

Nous tenons aussi à les remercier pour leurs encouragements envers l'équipe de débutants lors du plateau qui s'est déroulé à Ste-Anastasia le samedi 14, n'hésitant pas à la mi-temps à prêter leurs blousons pour éviter qu'ils prennent froid (ce fut une scène très touchante pour ceux qui ont pu y assister).

Dernière nouvelle : Nos jeunes rencontraient Rocharon le 22 novembre : score sans appel 13 à 0 pour Ste-Anastasia.

TELETHON

Il est organisé dans le cadre du Téléthon un tournoi de tennis ballon à la salle polyvalente ouvert aux enfants et aux adultes, la participation par personne est de 35 F. ; ce prix comprend l'inscription ainsi que le repas (une boisson et un sandwich) ; s'inscrire à partir de 18 H 30 sur place. Nous vous attendons nombreux. Nota : Les équipes féminines sont souhaitées .

Pour tous renseignements 04.94.72.24.50.

Le Vice-Président - Philippe MANISCALCO.



LA VIE ASSOCIATIVE

CHORALE « CHANT ET AMITIE »



Honorée par la présence de M. Jean-Pierre MORIN, maire de Sainte-Anastasia, notre Assemblée Générale s'est tenue le 12 Novembre dernier, à

la salle polyvalente. Sur cinquante-quatre membres, quarante-sept étaient présents ou représentés.

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activités par le président, le bilan financier, présenté par le trésorier, fut approuvé à l'unanimité.

Le tiers sortant des membres du conseil d'administration fut ensuite réélu, à l'unanimité, par l'assemblée, ce qui permit au conseil de reconduire les membres du bureau dans leur fonction.

Dans l'avenir prochain, outre une prestation lors du Téléthon les 4, 5 et 6 décembre, les choristes auront à coeur de participer, le 24 décembre au soir, à la messe dite « de minuit » en l'église de Sainte-Anastasia.

Parmi les projets, notons également un concert -probablement en février- au profit de Rétina-France.

Jean TITEUX, notre chef de chœur, mettant l'accent sur le climat très amical qui règne dans notre association, souhaite que nous parvenions à nouer des relations de bon voisinage avec les autres chorales du canton.

Monsieur MORIN, quant à lui, a bien voulu nous faire savoir qu'il verrait d'un bon oeil la poursuite de notre participation aux diverses manifestations publiques du village, ce dont nous nous réjouissons.

Avant le toujours apprécié pot de l'amitié, l'assemblée a décerné à Françoise Titeux et à Monique François un permis de conduire (en bonne et due forme)... les chorales !

Une choriste



A.P.E.S.A.

Le 7 Novembre a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Association devant une vingtaine de personnes.

Cette année, 53 familles ont adhéré à l'Association (en progression tous les ans). Nous les en remercions.

Les bilans moral et financier ont été soumis à l'Assemblée. Pour information,

l'APESA cette année a reversé sur les bénéficiaires 5 500 F. aux écoles.

Enfin, c'est autour du pot de l'amitié et en présence de M. MORIN et Mme ROY que se sont réunis adhérents et membres du bureau.

Le nouveau bureau adopté à l'unanimité se compose de :

-Mme Isabelle TIFRA, Présidente ;

-Mme Rachel MANISCALCO, Vice Présidente ;

-M. Olivier HOFFMANN, Secrétaire ;

-Mme Claudie CHAMEROIS, Secrétaire Adjointe ;

-Mme Corinne REZETTE, Trésorière ;

-Mme Ghenni PEREZ, Trésorière Adjointe ;

-Mme Marie-Joe VIVES, Membre actif ;

-M. Yves MARQUER, Membre de droit.

Souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres, et remercions Mme Muriel PEPPONNET Trésorière sortante et tout particulièrement Mme Nicole GLIOSCA pour ses « bons et loyaux services » depuis 1994.

PROGRAMME TELETHON APESA

(5 DECEMBRE 98)

- 10 H 15 à 11 H 30 Cross des Ecoles (Stade des Négadisses)
- 11 H 30 à 12 H 00 Remise de récompense par l'APESA Tirage au sort du concours.
- 12 H 15 Lâcher de ballons sur le stade
- à partir de 11 H 30 Buvette, grillades sur place.

La vente des ballons se fera sur place au prix de 5 F.

La Présidente - I. TIFRA



TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE

- Tennis : -achèvement de l'aire de jeu en béton caverneux ; peinture du court en résine synthétique ; les travaux ont dû être suspendus en raison du temps froid. (des travaux d'agrandissement du court seront très prochainement entrepris pour rendre ce tennis homologable. La clôture sera également construite dès l'achèvement des travaux ci-dessus).
 - Nids de poule : Rebouchage des nids de poule sur les chemins.
 - Monstres : Ramassage durant 4 jours entiers !
 - Débroussaillage, entretien des espaces verts communaux et des chemins.
 - Cimetière : entretien.
 - Ancienne école : Regroupement du matériel restant (tables, chaises, ancien matériel pédagogique..) en vue de permettre l'exécution de certains travaux.
 - Chemin : Bétonnage des chemins du Défens, de Rebouillon, de la Grande Vigne, du Vallon de Gueirol, des Fabres (montée) si le contingent prévu de toupies de béton le permet. En effet, certains chemins s'avèrent plus « gourmands » de béton que d'autres.
- Ce programme devrait permettre la réalisation de plus de 800 mètres de chaussée.

ASSOCIATION AIDE ET SERVICES A DOMICILE

Aides et services à domicile, un sigle qui vous est certainement très familier, mais savez-vous exactement quels sont nos secteurs d'activités ?

Notre association existe depuis 1990 ; depuis presque dix ans nous sommes au service des personnes en difficulté. Vous pouvez nous joindre au 04.94.33.97.51 tous les jours.

Nous avons pour objectif le maintien à domicile des personnes âgées, malades, handicapées ainsi que toutes autres personnes, afin de leur permettre un confort maximal dans leur cadre de vie familial.

Nous sommes une structure intercommunale qui recouvre tout le Canton de la Roquebrussanne ; Madame Garcia assure des permanences dans chaque Commune du Canton à jours fixes.

Nous sommes titulaires de l'agrément de qualité des emplois familiaux, agrément qui est accordé par deux organismes : la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et la Préfecture.

Nous avons deux cadres de fonctionnement d'une part les Prestations de Services, d'autre part les Mandataires. Chaque cadre est adapté au mieux aux besoins de chacun.

PRESTATIONS DE SERVICES :

C'est notre Association qui fait intervenir au domicile de ses adhérents ses propres salariés pour vous aider aux tâches ménagères, courses, accompagnement et compagnie.

Il est à noter que vous bénéficierez de la réduction d'impôt qui correspond à 50 % des sommes engagées au cours de l'année.

SERVICES MANDATAIRES :

Dans ce cadre, c'est le particulier qui est employeur.

L'association doit lui présenter des personnes susceptibles de convenir aux types d'emplois proposés : tâches ménagères, courses, préparation des repas, accompagnement et compagnie, garde d'enfants, garde de nuit.

Qui plus est, notre association s'occupe pour vous de toutes les déclarations sociales (bulletins de salaires, contrat de travail etc...). Vous n'aurez donc aucune formalité à accomplir, en contre partie de frais de gestion peu importants (43 F. par mois).

Il est à noter que l'emploi d'une aide à domicile est beaucoup plus rentable et sécurisant pour l'employeur que le « travail au noir ». Effectivement, une aide à domicile vous coûte environ 32 F. de l'heure, après déduction de l'impôt, ce qui est beaucoup moins onéreux que la même fonction non déclarée qui, elle, vous coûte 50 F. environ, avec tous les risques qui viennent se greffer autour (découverte de la fraude, accident de l'employé etc...).

Un calcul simple et rapide :

Si par exemple vous avez employé une aide à domicile pendant une année complète (congés payés inclus 10%) avec un coût salarial de 20 000 F. vous économiserez environ 10 000 F. d'impôt.

NOTA : La Commune de Sainte-Anastasia adhère à cette Association depuis 1995.

UNE ECOLE D'AUTREFOIS
(Musée de Champlitte, Hte Saône)

Le 17 octobre, nous inaugurons la nouvelle école primaire de Sainte-Anastasia. Pour vous permettre de mesurer le chemin parcouru, voici une école d'autrefois reconstituée avec du matériel et des objets authentiques.

On remarquera :

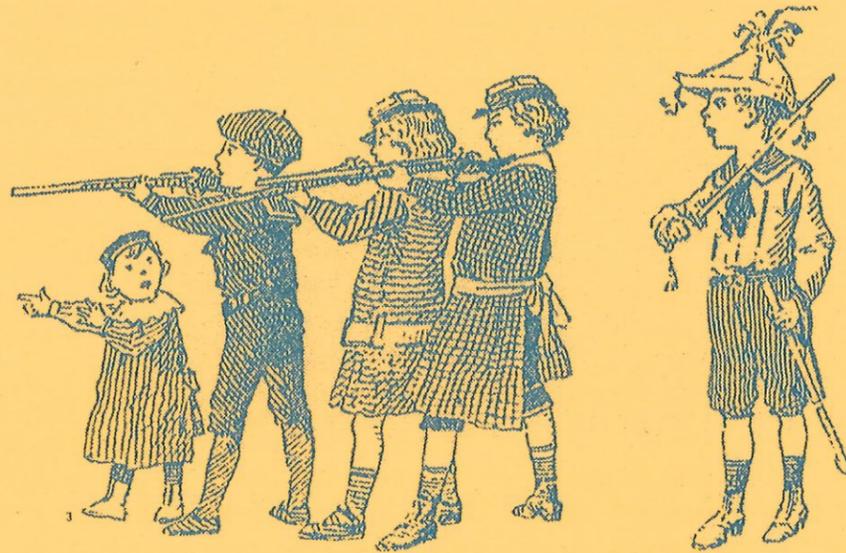
- Les pupitres à 3 places en chêne massif datés de 1883-1885 grâce aux graffiti des élèves. Les dégradations étaient déjà dans les moeurs des écoliers : voir la planche inférieure des casiers gaillardement entaillée.
- Dans les grandes salles de classe, on trouvait parfois des bancs à 6 places !
- A gauche, le poêle à bois : chaque élève devait apporter sa bûche tous les matins.
- A côté du poêle, la « chaise à fessée » ; celle-ci était destinée à un instituteur gaucher.
- La chaise du maître qui lui permettait de dominer ses élèves et de les ramener « dans le droit chemin » à l'aide d'une bague à rallonge.
- Devant la chaise du maître, le banc du mauvais élève -le cancre !- coiffé du bonnet d'âne. Aux filles bavardes, on accrochait dans le dos une langue de boeuf en carton !
- Au mur, les fusils en bois du « temps de la revanche » entre 1870 et 1914. Profondément patriotes, les Français n'aspiraient qu'à reconquérir à tout prix l'Alsace et la Lorraine cédées aux Prussiens en 1870.

Ce patriotisme était développé par le célèbre livre scolaire de G. Bruno « Le tour de France par deux enfants »,

sous-titré « Devoir et Patrie », manuel qui traitait de la géographie, de l'économie, de l'agriculture, de l'histoire, de la morale, à travers les aventures de Julien et André, ces deux jeunes alsaciens qui, à aucun moment de leur périple, n'oublent « la ligne bleue des Vosges ».

L'école se fera l'écho des aspirations de cette époque comme en témoignent donc ces fusils des « bataillons scolaires », ces groupes d'élèves, garçons et filles, auxquels on enseignait les exercices militaires entre les deux guerres !

- Le matériel didactique paraît des plus réduit mais, à l'époque, il fallait former de bons citoyens « sobres, laborieux, économes, sachant lire, écrire, compter.



Soleils d'été, bises d'hiver
Mordront sur cette peau vermeille
Les balles de plomb et de fer
Te siffleront à chaque oreille.

Tu seras soldat, cher petit !
Tu sais, mon enfant, si je t'aime !
Mais ton père t'en avertit,
C'est lui qui t'armera lui-même.

